

## Le SCoT : un projet qui fait l'unanimité pour les territoires



### L'arrêt du projet de SCoT voté à l'unanimité

Les membres du comité syndical se sont réunis le lundi 20 mai 2019, à 18h30 à Y Schools à Troyes. Lors de cette séance importante dans le processus d'élaboration du SCoT des Territoires de l'Aube, et après avoir tiré le bilan de la concertation, l'assemblée a arrêté le projet de SCoT à l'unanimité.

Au terme de presque deux années de travail intense, le SCoT des Territoires de l'Aube devient le document de référence pour un aménagement partagé et durable de nos territoires : Plaine d'Arcis, Territoires d'Orient, Côte des Bar, Pays d'Othe et d'Armance, Confluence de Troyes... ce sont 9 intercommunalités et 352 communes qui sont désormais réunies autour de ce projet fédérateur.

"Pour un SCoT qui nous ressemble, pour un SCoT qui nous rassemble !", telle est la devise mise en avant par le Président Jean-Pierre ABEL et la Vice-Présidente Claude HOMEHR pour saluer le travail collectif des élus investis dans le syndicat DEPART.

Pour rappel, le SCoT comporte un Rapport de présentation, qui comprend notamment le Diagnostic territorial et l'Évaluation environnementale, un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), et un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

L'ensemble du dossier est consultable sur le site internet du syndicat, ainsi que son résumé non technique (l'essentiel du SCoT en 12 pages).

*Pour un SCoT qui défend une vision globale*

*Pour un SCoT qui nous ressemble !*

*Pour un SCoT qui préserve et valorise nos atouts...*



Bérulle



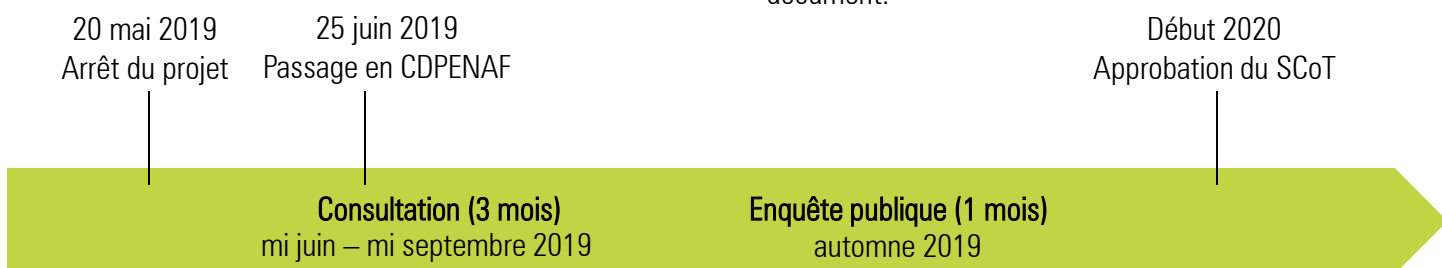
## Le lancement de la consultation des personnes publiques associées

L'arrêt du projet de SCoT sonne le lancement de la seconde phase d'élaboration du document, la phase administrative. Il revient désormais aux personnes publiques associées et aux collectivités de faire connaître leur avis sur le projet tel qu'il a été arrêté le 20 mai 2019.

En ce sens, le SCoT fait l'objet d'une transmission (sous format numérique) aux organismes concernés ainsi qu'aux 352 communes et 9 EPCI membres, qui disposent d'un délai de trois mois pour notifier leur avis.

En parallèle de cette phase de consultation, le syndicat soumettra son projet de SCoT à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) le 25 juin 2019. Cette instance vise essentiellement à vérifier le respect des grands équilibres environnementaux, à travers la limitation de la consommation projetée des espaces agricoles et naturels.

L'enquête publique durera un mois, à l'automne 2019, afin de recueillir l'avis du public sur le projet de SCoT. L'approbation du SCoT programmée début 2020 ouvrira alors une nouvelle page, celle de la mise en œuvre du document.



## Les transitions de nos territoires à l'honneur des Rencontres Nationales des SCoT

La Fédération nationale des SCoT organise chaque année avant l'été ses Rencontres Nationales des SCoT (RNS). C'est la Ville de Metz qui a été retenue pour accueillir les RNS 2019, qui se tiendront les 27 et 28 juin.

La thématique choisie, « SCoT & Transitions », permet d'aborder de façon transversale l'ensemble des évolutions en cours qui rythment les développements de nos territoires, qu'elles soient d'ordre démographique, géographique, économique, ou environnemental.

Comme chaque année, le syndicat DEPART participera à cet événement. Entremêlant des tables rondes rassemblant élus, experts et techniciens, un « Village des transitions » dédié aux initiatives locales et des visites de sites, les journées des RNS sont toujours chargées d'enseignements.

